

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2016 à 20h00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

David FEUFEU, Anne-Laure SIGOGNEAU, Joël AUBIN, Valérie BROCHARD, Jean-Luc GIRARD, Xavier AUBRUN, Aurélien RIBETTE, Eliane BOINOT, Ludovic CHALEROUX, Catherine LAMARCHE, Jean-Christophe REAU, Mickaël BOUDIER, Isabelle GAULT et Denis GAILLARD.

ÉTAIT EXCUSÉ ABSENT : Lee GILL.

Secrétaire de séance : Mickaël BOUDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur

Date de convocation : 25 mars 2016

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- RAPPORT SAGE

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité 2015 de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet validé le 4 février 2016.

Le Conseil approuve avec 2 abstentions

2- PROJET DE TRAVAIL Aubigny-Pressigny-Lhoumois

Afin de réduire les coûts et d'avoir des possibilités plus grandes au niveau de l'entretien voirie les élus des communes d'Aubigny, de Pressigny, de Lhoumois et de Gourgé se sont rencontrés.

Il a été envisagé : achat en commun de fournitures (pierres, Pata ...) employés en temps partagés ...

Ceci permettrait une comparaison de tarif que ce soit en achat ou en location de matériel.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable sur le principe de cette mutualisation tout en privilégiant le système d'un employé avec « un contrat pluri-communal » plutôt que l'embauche par une seule commune avec « une mise à disposition » envers les autres.

3- CHOIX DU TRANSPORTEUR /HOULDIZY

Confirmation du choix fait lors de la dernière réunion concernant le transport vers Houdizy : HMvoyage 3100€ TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité

4- PORTEUR DE PROJET : accessibilité, terrain en location

Accessibilité des établissements recevant du public : Agendas d'Accessibilité Programmée Ad'AP

Le dossier Ad'AP est un dossier complexe pour lequel il est nécessaire d'établir plusieurs scénarios. Il faut chiffrer les travaux, établir un échéancier, donner des priorités ... tout en essayant de se fixer des règles budgétaires. Pour ce faire, monsieur le Maire souhaite la constitution d'un petit groupe de travail. Se proposent : Joël AUBIN, Isabelle GAULT et Jean-Luc GIRARD. Le conseil approuve.

Pour l'étude des réserves foncières et les locations de terrains, un état des lieux va être fait, Denis GAILLARD et Jean-Christophe REAU sont intéressés par la constitution de ce groupe, le conseil approuve.

5- Choix de date pour réunion JC REAU

Une réunion avec les propriétaires fermiers concernant les haies paysagères est programmée pour le 27 avril à 20h30 à la salle des fêtes.

6- ACQUISITION INVESTISSEMENT

La circulaire du 26/02/2002 fait état de la liste de biens (dépenses d'investissement) considérés comme des immobilisations par nature dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance. Les biens ne figurant pas dans cette liste ou ne pouvant y être assimilés, mais ayant un caractère de durabilité et de consistance suffisant, peuvent être imputés en section d'investissement par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante lorsqu'il s'agit de biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € (articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que l'achat de la tronçonneuse d'un montant de 489€ TTC (Groupe Tecnagri BS) répond aux critères ci-dessus,

Demande à ce que cet achat soit imputé en investissement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les opérations nécessaires.

7- LISTE DES BIENS SCOLAIRES MIS A DISPOSITION

Afin de compléter le procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Gourgé à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice de la compétence « affaires scolaires », nous devons faire une estimation des biens mobiliers (chaises, bureaux, ordinateurs ...) et des biens immobiliers.

La valeur comptable des bâtiments scolaires (école et garderie) est de 301725€ (déduction faite des aides et subventions)

et la valeur comptable des biens mobiliers est de 22 753.22€ selon descriptif ci-joint.

	Ecole	Garderie
Tables	4 648.28	
Tables et chaises	912.81	2 211.93
Ensemble école numérique rural	14 352.00	
Tables et chaises	628.20	
Total/structure	20 541.29	2 211.93
TOTAL		22753.22

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention,

Approuve les montants ainsi définis,

Confirme l'article 3 dudit PV concernant les modalités de la mise à disposition et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer le procès-verbal ainsi présenté.

8- REGIE BIBLIOTHEQUE/SALLE DES FETES...

Vu le Code général des collectivités territoriales autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7, et afin de simplifier les procédures d'enregistrement des divers règlements,

Monsieur le Maire propose d'élargir l'actuelle régie de recette « bibliothèque » aux versements concernant la location de la salle des fêtes, l'achat de concession dans le cimetière communal et autres dons divers.

Madame Claudie METAIS, régisseur titulaire et Madame Danielle BENAZZOUZ régisseur suppléante, actuellement nommées pour la régie bibliothèque, sont maintenues aux mêmes fonctions, elles ne sont pas assujettis à un cautionnement selon la réglementation en vigueur et ne percevront pas d'indemnités de responsabilité.

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Cette décision est soumise à l'avis du comptable public assignataire.

9- QUESTIONS DIVERSES

Le vote des taux et des budgets sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion le 13 avril à 20h30.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que du 21 mars au 22 avril se déroule une enquête publique relative à la demande d'autorisation de la vidange du plan d'eau du barrage du Cébron pour revue de sûreté. Le Conseil peut être appelé à donner son avis.

Le conseil a été destinataire d'une copie du courrier de Monsieur PARPAIX faisant part de ses remarques sur les décisions du conseil pour « Houldizy » et « l'éolien ».

Le devis du remplacement de la porte de l'entrée des sanitaires de la salle des fêtes s'élève à 2689€ (entreprise JOUNEAU) y compris la remise en état de l'entourage des huisseries et de l'électricité.

En concertation avec le SDIS, après étude du SCDECI, une procédure de contrôle de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie a été mise en place.

Les villages de « La Barre-Les Douves » ont une borne incendie à proximité mais son débit est insuffisant d'où la nécessité d'installer une petite réserve. Dans un premier temps, l'implantation devait se faire sur un terrain appartenant à Mr et Mme ROBIN Jean afin de respecter la zone à desservir. Mais lors des derniers échanges, il faut envisager de nouvelles possibilités d'installation tout en respectant la zone à couvrir.

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire.

Monsieur Joël AUBIN fait part d'une demande de travaux, de la part de Monsieur NERBUSSON, concernant l'église. Suite à la visite de Madame Driant et d'un spécialiste/peinture, un diagnostic va être réalisé pour s'assurer de la bonne qualité des supports et ensuite pour la restauration des fresques ... Possibilité de subvention.

Madame Eliane BOINOT soulève le problème de la vitesse excessive aux Grands Bois et demande s'il ne serait pas judicieux d'instaurer un « 50 » pour la partie allant vers Viennay. Une rencontre entre élus des 2 communes est prévue pour examiner les solutions possibles.

Madame Valérie BROCHARD informe le conseil d'une demande d'installation d'un camion Pizza (Thénezay) tous les lundis sur la Place de la Salle des Fêtes, électricité indispensable. Le Conseil est favorable à la condition que l'installation soit autonome (sans électricité).

Monsieur Ludovic CHALEROUX informe le conseil de l'avancée des travaux Rue de la Commanderie. Un contrôle des réseaux d'eau aura lieu début de semaine prochaine par le SEVT. Les pavés seront finis d'être posés en fin de semaine et le béton désactivé devrait être mis semaine prochaine. Il informe le conseil que Monsieur et Madame METAIS font, à leur charge, les travaux d'aménagement de leur entrée privée dans le même aspect que les travaux de la rue.

Rappel des délibérations du 30 mars 2016

- 1- RAPPORT SAGE
- 2- PROJET DE TRAVAIL Aubigny-Pressigny-Lhoumois
- 3- CHOIX DU TRANSPORTEUR /HOULDIZY
- 4- PORTEUR DE PROJET : accessibilité, terrain en location
- 5- Choix de date pour réunion JC REAU
- 6- ACQUISITION INVESTISSEMENT
- 7- LISTE DES BIENS SCOLAIRES MIS A DISPOSITION
- 8- REGIE BIBLIOTHEQUE/SALLE DES FETES...
- 9- Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee Absent	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine